

Date : 10 juillet 2025

? FOIRE AUX QUESTIONS – ACQUISITION DE MAYRAND PLUS PAR COLABOR

1. Qu'est-ce qui a changé avec l'acquisition de Mayrand Plus par Colabor ?

Colabor a récemment fait l'acquisition de Mayrand Plus afin de renforcer son offre de services aux professionnels de la restauration. Cette union permet d'unifier nos forces, d'élargir notre gamme de produits et d'améliorer notre efficacité logistique dans le futur.

2. Est-ce que mon représentant ou mon point de contact habituel change ?

Non. Votre représentant reste votre point de contact principal. Si des changements surviennent, vous en serez informé personnellement.

3. Y aura-t-il des changements dans les produits disponibles ?

Non, il n'y a pas de changement. Cependant, l'intégration à terme permettra une offre bonifiée avec plus de produits, plus de choix et des nouveautés provenant à la fois de Mayrand Plus et de Colabor. Vous serez tenus informés des nouveautés.

4. Qu'en est-il des prix et des conditions commerciales ?

Vos conditions actuelles restent en vigueur à l'exception des paiements qui doivent être faits à Colabor selon la communication déjà envoyée le 9 juin dernier. Si des ajustements sont nécessaires à terme, votre représentant vous en informera avec transparence.

5. Est-ce que mon mode de commande change ?

Non. Vous pouvez continuer à passer vos commandes de la même manière, que ce soit par téléphone, en ligne ou via votre représentant. Si de nouvelles plateformes sont mises à disposition, vous recevrez l'accompagnement nécessaire.

6. Est-ce que mon minimum de commande change ?

Non, votre minimum de commande demeure le même

7. Est-ce que mes prix vont changer ?

Non

8. Est-ce que mes jours de livraison vont changer ?

Non. Pour tous changements, vous serez avisé par votre représentant s'il y a lieu.

9. Y a-t-il des impacts sur les délais de livraison ?

Non. Au contraire, nous travaillons à optimiser la logistique à terme grâce à un réseau de distribution élargi.

10. Comment puis-je accéder à la nouvelle gamme de produits ?

Votre représentant est votre point de contact principal afin d'étudier vos besoins et votre offre de produits.

11. Quelles sont les retombées positives pour moi ?

Plus vaste sélection de produits grâce aux catalogues de produits de Colabor et Mayrand Plus, accès à des marques exclusives, meilleure couverture logistique, un service à la clientèle encore plus réactif et des opportunités d'économies d'échelle.

12. Qui dois-je contacter pour toute question liée à cette acquisition ?

Vous pouvez contacter votre représentant habituel ou notre service à la clientèle au 1 888 832-6171 ou 1-800-461-8747.

Nous sommes là pour vous accompagner dans cette transition.

L'équipe Colabor et Mayrand Plus